



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Points 3 et 4 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 23 août 2021, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève fait tenir, ci-joint, une lettre datée du 23 août 2021 du Représentant permanent de la République arabe syrienne, l'Ambassadeur Houssam al-Din Ala, à la Présidente du Conseil des droits de l'homme (voir annexe), et demande que la présente note verbale et son annexe¹ soient traduites dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et distribuées en tant que document de la session du Conseil au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour.

¹ La version originale de l'annexe n'a pas été revue par les services d'édition.



**Annexe à la note verbale datée du 23 août 2021, adressée
au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par
la Mission permanente de la République arabe syrienne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

[Original : arabe]

Madame la Présidente du Conseil des droits de l'homme,

Nazhat Shameem Khan,

Je m'adresse à vous, à la demande de mon Gouvernement, au sujet des pratiques agressives des États-Unis d'Amérique et des déclarations hostiles de certains responsables de l'administration américaine, notamment de la position de celle-ci concernant le Golan syrien occupé, et des deux communiqués publiés à l'issue de la réunion de la « coalition internationale » contre Daech et de la réunion à participation plus restreinte qui s'est tenue à Rome sur la Syrie. Les bombardements lâchement perpétrés par l'aviation américaine dans certaines zones situées à la frontière syro-iraquienne et les visites illégales effectuées par des responsables américains dans le nord de la Syrie, sans le consentement des autorités syriennes, témoignent de la perpétuation des politiques insensées de l'ancien Gouvernement des États-Unis et du mépris du Gouvernement actuel pour les règles du droit international, la Charte des Nations Unies, et les instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que pour les résolutions du Conseil de sécurité, qui insistent sur le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. La République arabe syrienne dénonce ces déclarations et pratiques illicites, qui faisaient partie d'une campagne de propagande menée avant les élections présidentielles constitutionnelles tenues en Syrie, et qui se sont intensifiées en parallèle avec les délibérations du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière.

Compte tenu de la responsabilité qui leur incombe, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, de maintenir la paix et la sécurité internationales, les États-Unis d'Amérique sont tenus de prendre l'initiative de mettre fin à l'occupation illégale d'une partie du territoire syrien, de cesser de voler le pétrole, la production agricole et les biens culturels du peuple syrien, et de s'abstenir de proposer de prétendues solutions à une crise dont ils sont eux-mêmes le principal élément déclencheur et qu'ils s'efforcent d'envenimer par l'intermédiaire de leurs agents, de leurs terroristes et de leurs collaborateurs dans la région. Depuis le début de la crise qui secoue la Syrie, les États-Unis et leurs alliés se servent des instances internationales, y compris du Conseil des droits de l'homme, pour laisser libre cours à leur hypocrisie politique et diffuser des mensonges et des allégations dépourvues de crédibilité, dans le but de dénaturer les faits et de protéger les organisations terroristes armées et les milices séparatistes qu'ils utilisent et recyclent selon les besoins. Il ne fait aucun doute que ce comportement nuit à la crédibilité des États-Unis et les rend inaptes à assumer un quelconque rôle politique ou moral dans le rétablissement de la paix en Syrie ou dans l'examen des questions humanitaires ou de la situation des droits de l'homme dans le pays.

Le pillage continu des ressources naturelles et des cultures agricoles syriennes dans les zones occupées par les États-Unis (nord-est de la Syrie) a empêché et continue d'empêcher les Syriens d'exercer leurs droits fondamentaux, notamment le droit au développement. Des centaines de voitures, de poids lourds et de camions-citernes chargés de pétrole et de céréales volés dans la campagne de Hassaké traversent périodiquement les points de passage illégaux d'al-Walid et de Simalka – 150 poids lourds transportant des céréales et 500 camions-citernes de pétrole en mars dernier, plus de 133 véhicules en avril et plus de 345 poids lourds et camions-citernes en mai dernier. L'intention récente du Président américain Joe Biden de mettre fin aux activités de la compagnie Delta Crescent Energy, qui contribue au vol et au transport du pétrole extrait sur le territoire syrien, est sans doute l'une des preuves de l'implication du Gouvernement américain dans ces violations. Ces pratiques sont contraires au droit à la souveraineté permanente des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, principe consacré par le droit international, et aux normes relatives

à l'exercice de cette souveraineté qui favorisent le développement et le bien-être des peuples concernés. Elles sont également incompatibles avec l'obligation qu'a la Puissance occupante de ne pas utiliser les ressources et richesses des territoires qu'elle occupe pour servir ses propres intérêts et perpétuer son occupation.

Après les opérations qui ont été menées par l'aviation de la coalition illégale dirigée par les États-Unis d'Amérique, sous le prétexte de la lutte contre Daech, et qui ont causé des pertes humaines et matérielles sans précédent dans les villes et villages syriens ciblés, des hélicoptères et des drones américains assurent une couverture aérienne aux violations commises par la milice séparatiste des Forces démocratiques syriennes (FDS), à savoir entre autres des descentes au domicile de particuliers, qu'effectuent les FDS dans les campagnes de Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor pour enlever des civils opposés à leur présence et à leurs pratiques ou les enrôler de force dans leurs rangs. Ainsi, le sort de dizaines de jeunes, d'enfants et de personnes âgées victimes de ces opérations reste inconnu à ce jour. À titre d'exemple, le 8 mai 2021, avec le soutien des forces aériennes américaines, cette milice a attaqué des maisons dans le village d'al-Zar, situé dans la campagne orientale de Deïr el-Zor, et enlevé plusieurs jeunes hommes qui ont été conduits vers des destinations inconnues. Elle a également effectué des descentes dans les villages de Dardara, Tach et Souleïman Sari dans la région de Yaaroubiyé, et enlevé six jeunes hommes qu'elle a conduits vers une destination inconnue. Le 4 février 2021, elle s'est introduite dans des domiciles situés dans les villages de Tell el-Chayer et d'Abou Hamda, au sud-est de Chaddadé, dans la campagne méridionale de Hassaké, où elle a enlevé plusieurs jeunes hommes. Le 14 janvier 2021, plusieurs enseignants ont également été enlevés dans la ville de Chaddadé.

En parallèle, les forces d'occupation américaines procèdent régulièrement au transfert de terroristes de Daech des prisons contrôlées par la milice séparatiste des FDS dans la province de Hassaké vers des bases américaines illégalement installées à Chaddadé et Tanf, dans le but de les réutiliser pour mener à bien leurs projets en Syrie et ailleurs ou pour faire disparaître les preuves de leur implication dans la création de cette organisation terroriste. À titre d'exemple de transferts de terroristes effectués depuis le début de l'année en cours, entre le 21 et le 22 juin 2021, plus de 60 terroristes ont été transférés de la prison du lycée industriel de la ville de Hassaké à la base américaine située dans la ville de Chaddadé (campagne méridionale de Hassaké). Entre le 7 et 13 avril 2021, une centaine de terroristes ont été transférés vers le champ pétrolifère d'Omar, après avoir suivi un entraînement dispensé par les forces d'occupation américaines. Entre le 17 et le 31 mars 2021, 40 terroristes ont été transférés de la prison de Hol et d'autres prisons situées à l'est de la ville de Hassaké vers la base américaine de Chaddadé. Le 28 février 2021, 10 terroristes ont été transférés de la base de Chaddadé au désert de Deïr el-Zor, sachant que ces mêmes terroristes avaient auparavant été extraits de la prison du lycée industriel pour être conduits à la base de Chaddadé le 26 du même mois. En janvier 2021, 130 terroristes ont été extraits de la prison du lycée industriel et de la prison de Camp al-Balghar pour être conduits à la base de Tanf.

Le parquet militaire de la République arabe syrienne, qui fait partie intégrante du système de justice pénale en Syrie, a consigné les preuves matérielles accablantes obtenues dans le cadre des opérations de renseignement, des enquêtes et des investigations approfondies menées ces dernières années par les unités et les organismes des forces armées syriennes. Il est parvenu à démontrer au moyen de preuves matérielles convaincantes, et de sorte qu'il ne subsiste aucun doute raisonnable, qu'un grand nombre de terroristes, dont certains terroristes de Daech détenus dans des prisons administrées par des groupes alliés et situées dans le nord-est de la Syrie, sont sélectionnés et transférés par les États-Unis d'Amérique vers les bases américaines illégales. Sur place, ceux-ci suivent des entraînements militaires intensifs, qui durent généralement trois semaines, sous la supervision de formateurs américains et sous le couvert de la formation dite de l'« Armée des commandos révolutionnaires », le but étant de leur donner les moyens de mener des attaques subversives et terroristes et d'utiliser des équipements et des moyens de reconnaissance modernes. Le parquet militaire de la République arabe syrienne a présenté, dans une déclaration de presse diffusée à la télévision le 9 juin 2021, une partie des éléments recueillis qui prouvent que les États-Unis d'Amérique entraînent ces terroristes dans leurs bases militaires illégalement installées en Syrie. Parmi ces éléments de preuve, on peut citer par exemple des déclarations faites par certains de ces terroristes, qui affirment avoir participé à des attaques directes visant

des institutions de l'État syrien en échange de sommes d'argent, et avoir été formés par les forces américaines.

Pour terminer, la République arabe syrienne invite la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme à adopter une position claire, neutre et équilibrée à l'égard des pratiques illicites et des politiques exercées par l'administration américaine sur le territoire syrien, y compris en ce qui concerne le blocus économique étouffant que celle-ci continue d'imposer au pays en renforçant ses mesures économiques coercitives unilatérales contre le peuple syrien, mesures qui entravent et limitent les activités humanitaires et les opérations de secours de l'ONU et empêchent les Syriens de subvenir à leurs propres besoins en matière d'alimentation, de soins médicaux et de services, et de conserver leurs moyens de subsistance. La Syrie prie le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'assumer leurs responsabilités, conformément à leurs mandats respectifs, en surveillant ces violations, en les condamnant et en exigeant qu'il y soit mis fin, compte tenu en particulier de leur caractère systématique et chronique et du caractère d'urgence que revêt la situation au vu de la gravité du danger que ces violations représentent pour les droits fondamentaux. Elle les prie également, en tant que principaux organismes concernés par la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, de tout mettre en œuvre, conformément aux principes de neutralité, d'objectivité et de non-sélectivité, pour faire pression sur les États-Unis d'Amérique afin de les amener à répondre des atteintes graves aux droits de l'homme commises en lien avec les activités illicites qu'ils mènent contre la République arabe syrienne à l'heure où ils occupent une partie du territoire syrien, et de formuler des recommandations pratiques visant à garantir que ces violations cessent et ne se répètent plus et que des moyens de réparation efficaces soient mis en place.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Houssam **al-Din Ala**
